

16 & 17 JUIN 2026

Les catégories de candidats pouvant prétendre à être éligible au sein des collèges de la Commission de la recherche sont disposées aux articles D. 719-4 et D. 719-6 du Code de l'éducation.

COLLÈGE A COLLÈGE B COLLÈGE C COLLÈGE D COLLÈGE E COLLÈGE F
SECTEUR 1 SECTEUR 2 SECTEUR 3 SECTEUR 4

(Pour les collèges A, B et C cocher la case correspondant à votre secteur)

IDENTITÉ DU CANDIDAT INSCRIT SUR LA LISTE :

Je soussigné.e
NOM D'USAGE NOM PATRONYMIQUE
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

COURRIEL TÉLÉPHONE

COMPOSANTE - SERVICE
NUMÉRO DE MATRICULE
(Numéro figurant sur votre carte professionnelle lorsque vous en possédez une)

DÉCLARE FAIRE ACTE DE CANDIDATURE POUR L'ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS À LA COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL-DE-MARNE (UPEC)

Nom de la liste :

Fait à

Le

SIGNATURE DU CANDIDAT

FORMULAIRE À JOINDRE ACCOMPAGNÉ DU FORMULAIRE DE LISTE DE CANDIDATURES ET DE LA COPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE OU, À DÉFAUT, D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ POUR CHAQUE CANDIDAT

AU PLUS TARD LE MARDI 2 JUIN 2026 À 16 HEURES 00

À LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET GÉNÉRALES (DAJG)
BÂTIMENT i - BUREAU i3-323
61 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
94010 CRÉTEIL CEDEX

elections@u-pec.fr

Déposer votre candidature

au plus tard le MARDI 2 JUIN 2026 à 16 HEURES 00